



## **CONVOCATION**

### **à la séance du Conseil général**

**de lundi 4 avril 2011, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

### **TRENTE-CINQUIEME SEANCE**

#### **Rapports du Conseil communal**

##### **11-005**

**Rapport du Conseil communal**, concernant deux demandes de crédit pour l'adaptation des dispositifs d'accueil pré- et parascolaire à la nouvelle législation cantonale sur l'accueil des enfants.

##### **11-006**

**Rapport d'information du Conseil communal**, concernant l'entretien multifonctionnel des forêts de la Ville.

#### **Autres objets**

##### **10-307**

**Motion** du groupe PLR par Mme et MM. Fabio Bongiovanni, Amelie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Philippe Etienne, Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot, Joël Zimmerli et Christophe Schwarb, intitulée « Fontaine, je ne gaspillerai pas de ton eau » (Déposée le 21 juillet 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'équiper les fontaines de la ville, ou certaines d'entre elles, avec le dispositif *Ecofontaine*, dispositif lauréat du prix « Jade Nature 2009 ». Il est prié d'étudier les économies d'eau, d'énergies et les coûts d'un tel investissement dans le respect de l'esthétique des fontaines ».

##### **Développement écrit**

*Ecofontaine* est un dispositif qui permet de réduire considérablement la consommation d'eau potable des fontaines publiques.

Il utilise la pression excédentaire du réseau d'eau potable pour entraîner une pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin. Le résultat est impressionnant: la consommation d'eau est réduite de 80 à 95% selon l'excédent de pression et le type de fontaine tout en garantissant le même débit au goulot.

En sachant que le débit moyen d'une fontaine est de 10 lit./min., soit 14'400 lit./j., cela représente la consommation en eau de près de 60 Neuchâtelois.

Équipée d'un tel dispositif, la même fontaine ne consomme plus que l'équivalent de six personnes.

L'eau recyclée du bassin peut être souillée et ne plus satisfaire aux critères de qualité d'une eau potable mais l'installation d'une borne d'eau avec un bouton-poussoir permet d'assurer la distribution d'eau potable. (source : [www.ecofontaine.ch](http://www.ecofontaine.ch)).

Discussion

### **10-308**

**Motion du groupe PLR par Mmes et MM. Joël Zimmerli, Katja Lehr, Philippe Etienne, Amelie Blohm Gueissaz, Fabio Bongiovanni, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Alexandre Brodard, Nicolas Marthe et Blaise Péquignot**, intitulée « Charmants bambins cherchent structure d'accueil pendant leurs vacances » (Déposée le 24 août 2010):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'exploiter le potentiel des structures d'accueil afin de garantir l'accueil des enfants également durant les vacances scolaires ».

Développement écrit

La mise en place de structures d'accueil répond à des impératifs d'ordre tant économique que social. Aujourd'hui avec le nombre croissant de familles monoparentales ou de foyers dans lesquels les deux parents doivent travailler par nécessité financière, ces structures sont plus que jamais indispensables.

Selon les dernières statistiques, seulement 70% des femmes poursuivent une activité professionnelle après la naissance de leur premier enfant (ce pourcentage diminue encore drastiquement après le second enfant). Il s'agit dans certains cas d'un choix mais malheureusement très souvent c'est une obligation car aucune véritable solution d'accueil n'existe pendant les périodes de vacances.

Les camps ou activités organisés par des associations privées ou le service des sports ne répondent que très partiellement à cette demande car la participation et l'inscription des enfants n'est jamais garantie.

En effet, outre la multiplication d'inscriptions que cela implique, les confirmations définitives ne parviennent que quelques semaines avant le début des activités ; il est dès lors impossible de compter sur ces « solutions » pour organiser la garde de ses enfants.

Les structures d'accueil de notre Ville, dont les prestations sont unanimement reconnues par les parents, constituent un potentiel des plus intéressants pour combler cette lacune.

Afin d'offrir cette prestation à un coût limité, on pourrait imaginer l'ouverture d'une structure d'accueil (ou plus en fonction de la demande) selon un tournus à définir entre les lieux d'accueil.

Le principe des subventions cantonales aux structures communales (crèches et structures d'accueil) a été renouvelé par le Canton, le subventionnement pour les périodes de vacances est prévu et décrit. Il y a donc une incitation dans ce sens de la part du Canton et le besoin ira croissant avec la prochaine introduction du concordat HarmoS.

En mettant en place une véritable solution d'accueil durant les vacances, la Ville ferait œuvre de pionnière en démontrant, de plus, qu'elle est à l'écoute des besoins nouveaux de ces citoyennes et citoyens.

Discussion

### **10-309**

**Motion des groupes socialiste et libéral-radical par Mmes et MM. Philippe Loup, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Joël Zimmerli, Amelie Blohm Gueissaz, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Thomas Facchinetti, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Fabio Bongiovanni, Katja Lehr, Nicolas Marthe, Jean-Charles Authier, Jonathan Gretilat, Khadija Clisson, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart de Falco, Cristina Tasco, Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot et Alexandre Brodard**, intitulée « Pour un stade de La Maladière à vocation nationale » (Déposée le 6 septembre 2010) :

« Après trois ans d'utilisation du nouveau stade de La Maladière, il est maintenant clairement établi que l'endroit n'est pas approprié à recevoir des activités autres que sportives, notamment des concerts. Dès lors, devant cette impossibilité relevant de raisons tant pratiques que financières, il nous apparaît important de mettre en œuvre les moyens adéquats afin que ce lieu devienne un endroit reconnu et recherché pour l'organisation de matchs internationaux.

Ainsi afin de pouvoir recevoir les différentes équipes nationales suisses (M-17, M-19, M-21, Equipe nationale A) pour des matchs internationaux amicaux ou éliminatoires des championnats d'Europe ou du Monde. Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser un sol naturel sur le terrain de La Maladière.

L'évaluation financière de cette modification devrait être faite en pensant également à une éventuelle réutilisation des matériaux constituant l'actuel terrain sur un nouvel espace à aménager (par exemple Le Chanet) ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Discussion

## **10-310**

**Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Sabrina Rinaldo Adam, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Martine Docourt, Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Khadija Clisson et Jonathan Gretilat, intitulée « Neuchâtel, Ville Millénaire et Ville d'avenir » (Déposée le 15 octobre 2010) :**

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier, dans les plus brefs délais, les voies et moyens d'établir une stratégie de communication de l'image de notre ville, qui rende compte de son orientation vers les nouvelles technologies et les économies d'énergie, s'accompagnant notamment de la réalisation d'applications pour « smartphones », permettant de suivre l'actualité politique, culturelle et sportive de notre cité, et de la création de bornes d'accès Internet wifi sur le territoire de la ville ».

### Développement écrit

Alors que notre ville s'apprête à fêter son millénaire, à célébrer un passé riche d'évènements et de progrès, il convient de mettre également en avant ses réalisations présentes et futures.

La terminologie actuelle appelle ce type de démarche du « marketing urbain ». Pour nous, il s'agit, plus prosaïquement, de mettre en avant notre souci de développement durable et notre tradition d'innovation technologique.

Ainsi, par exemple, les économies d'énergie réalisées dans le quartier de la gare et celles qui accompagneront Microcity doivent être mieux mises en valeur. De même que toutes les autres mesures que nous prenons pour limiter l'impact de notre collectivité sur l'environnement.

La réalisation d'applications pour « smartphones » contribuerait à donner une image moderne et dynamique de notre ville et l'installation de bornes d'accès Internet wifi participerait à la même image. La ville de Lausanne s'est dotée de telles bornes, qui donnent satisfaction à leurs utilisateurs, qu'il s'agisse d'habitant-e-s ou de gens de passage.

Enfin, la visibilité que nous apporteront les festivités du Millénaire serait une occasion parfaite pour commencer à mettre cette communication, ainsi que ses outils, en action.

### Discussion

#### Amendements du groupe PopVertsSol :

##### Amendement no 1

Le groupe PopVertsSol demande en outre que la Ville étudie comment promouvoir l'installation, sur son territoire, d'un réseau numérique par fibres optiques, à l'exemple de ce qui se fait à Lucerne (où Swisscom (à 60%) et les services industriels locaux (à 40%) se partagent les coûts de l'installation de quatre fibres optiques par ménage ou commerce allant jusqu'aux centraux téléphoniques, l'une de celle-ci revenant à Swisscom et les trois autres pouvant être louées par d'autres opérateurs, afin d'assurer une saine concurrence).

## Amendement no 2

Le groupe PopVertsSol demande par ailleurs que la Ville étudie le moyen de réunir tous les sites internet de tous ses services sous une seule adresse, par exemple [www.neuchatelville.ch](http://www.neuchatelville.ch).

### **10-311**

**Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Sabrina Rinaldo Adam, Daniel Hoffer, Hélène Perrin, Martine Docourt, Thomas Facchinetti et Khadija Clisson**, intitulée « Un permis contre un abonnement » (Déposée le 15 octobre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de proposer une offre incitative à utiliser les transports publics en offrant, un mois durant, un abonnement Onde Verte pour toute personne déposant son permis de conduire pour la même durée ».

#### Développement écrit

La ville offrirait à tout habitant déposant son permis de conduire volontairement pour une durée d'un mois, un abonnement Onde Verte pour la même durée. Ledit échange ne pourrait avoir lieu qu'une fois par personne.

Le but de cette action est d'inciter les gens à abandonner leur voiture au profit des transports publics en pouvant se rendre compte, gratuitement, de ce qu'impliquerait un tel changement d'habitude.

Cette action devrait être premièrement limitée dans le temps et son impact mesuré, afin de déterminer sa poursuite et le rythme de celle-ci.

#### Discussion

##### Amendement du groupe PLR:

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de proposer une offre Onde Verte ciblée, par exemple en subventionnant tout ou partie d'un abonnement Onde Verte pour tout habitant de la Ville déposant son permis de conduire ».

### **10-616**

**Interpellation du groupe UDC par Mme et MM. Luciano Bocchi, Anne-Frédérique Granchamp et Roy Cairala**, intitulée « La Navigation : une Compagnie qui navigue hors de la loi » (Déposée le 28 octobre 2010):

« Selon un article paru dans la presse locale (L'Express du 23 octobre 2010), l'Office Fédéral des Transports, suite à un audit effectué en automne 2009, a porté plainte pénale contre la Compagnie de Navigation pour de graves infractions à la loi sur la durée du travail.

La procédure est actuellement en cours et l'affaire sera jugée par la justice neuchâteloise cet hiver.

Le directeur de la Compagnie, qui a été immédiatement dénoncé, avoue avoir été hors la loi en 2009 et aussi en 2010 (donc après l'audit), suite au mandat reçu par les cantons et par la Ville de Neuchâtel afin de réduire les charges et d'augmenter les recettes. Même en présence d'un manque de personnel, le Conseil d'administration et les commanditaires ne voulaient pas augmenter la masse salariale.

Selon le secrétaire du Syndicat du personnel des transports, le respect de la loi sur la durée du travail ne faisait pas partie des priorités du directeur de La Navigation ... et les infractions constatées par l'audit en 2009 ont perduré en 2010.

Le président du Conseil d'administration de la Compagnie et conseiller communal de la Ville de Neuchâtel assure qu'il n'a pas eu connaissance de ces infractions avant juin 2010.

Loin de nous l'intention de nous exprimer sur le fond de l'affaire. Ce sera la justice qui tranchera.

Les éléments suivants nous interpellent quand même, à savoir :

- l'aveu du directeur de la Compagnie d'avoir consciemment enfreint la loi même après l'audit
- le fait que le président du Conseil d'administration de la Compagnie ait eu connaissance des infractions à la loi seulement plusieurs mois après l'audit
- la Ville de Neuchâtel a accordé à la Société de Navigation une subvention de CHF 220.000 en 2009, et a budgété CHF 238.000 pour l'année 2010 et CHF 223.000 pour l'année 2011.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal peut-il nous dire quand il a eu connaissance de l'audit et quelles mesures il a adoptées sur la base des résultats de cet audit ? ».

Selon les dires de l'intéressé, l'interpellation vaut développement écrit

### **10-312**

**Motion** du groupe socialiste par Mmes et MM. Martine Docourt Ducommun, Matthieu Béguelin, Daniel Hofer, Khadija Clisson, Jonathan Gretillat, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart De Falco, Philippe Loup, Thomas Facchinetti, Hélène Perrin, Nathalie Wust, Grégoire Oguey et Claude Béguin, intitulée « Pour une taxe au sac sociale » (Déposée le 6 décembre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la manière, les voies et moyens possibles d'éliminer gratuitement les déchets du type « pampers » dès l'introduction de la taxe au sac ».

### Développement écrit

Le Grand Conseil a récemment accepté l'introduction de la taxe au sac. Cette taxe devrait être mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et devra couvrir les frais d'incinération des déchets incinérables.

Le groupe socialiste salue le fait que le principe de pollueur-payeur soit enfin introduit, mais estime qu'il est important de faciliter ce changement pour les familles ayant des enfants en bas âge ou les personnes âgées portant des couches. Même en effectuant le tri, le volume de déchets incinérables restera élevé pour ces familles. La loi cantonale adoptée par le Grand Conseil ne prévoit pas de subventions à cet effet, mais laisse néanmoins toute liberté aux communes quant à l'adaptation de leur règlement communal à cet effet.

Afin de ne pas augmenter les frais quant aux déchets incinérables de ces familles, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la manière, les voies et moyens possibles d'éliminer gratuitement les déchets de type « pampers » dès l'introduction de la taxe au sac.

Ceci pourrait se faire par une offre de sacs gratuits à ces familles, ou par un système de sacs transparents pour la collecte de ces déchets, comme cela se fait déjà dans certaines communes du canton de Fribourg.

### Discussion

#### **10-619**

**Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Fabio Bongiovanni, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Blaise Péquignot, Alexandre Brodard, Jean Dessoulavy, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Christophe Schwarb et Katja Lehr**, intitulée « Bibliothèque cantonale : des discussions qui fâchent ? » (Déposée le 16 décembre 2010) :

« Le groupe PLR a appris que les villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel de concert avec l'Etat et l'Université de Neuchâtel ont entamé des discussions afin d'étudier la possibilité de mise en place d'une bibliothèque multisite d'importance cantonale.

Ces partenaires ont mandaté un groupe de travail composé d'experts en la matière afin d'étudier les contours d'une telle solution, ses avantages et inconvénients.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport qui a été remis aux partenaires.

Or, depuis quelques semaines, les esprits commencent à s'échauffer, les discussions sont au point mort et les partenaires semblent en vouloir à la Ville de Neuchâtel car celle-ci semble tenir des discours contradictoires et peu clairs remettant en cause l'ensemble de la discussion mise en place.

Par ailleurs, on apprend dans un article du quotidien l'Express paru le 13 décembre 2010 que la ville de La Chaux-de-Fonds estime les discussions dans une impasse « suite à la position prise par la conseillère communale de Neuchâtel en charge du dossier. »

Dès lors, le groupe PLR attend des réponses aux questions suivantes :

- À l'initiative de qui cette discussion a-t-elle été initiée ?
- Quels sont ses objectifs ?
- Quel est l'état actuel de la discussion ?
- Quelle est la position de la ville de Neuchâtel dans ce dossier ?
- Le blocage a-t-il des conséquences dommageables pour les relations entre les partenaires initiaux à la discussion ?
- La situation actuelle pourrait-elle avoir des conséquences néfastes sur la participation du Canton au déficit de la Bibliothèque Publique et Universitaire (BPUN) ?
- Quelle suite le Conseil communal envisage-t-il de donner à ce dossier ? ».

Développement

### **10-620**

**Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Fabio Bongiovanni, Blaise Péquignot, Amelie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Philippe Etienne, Christophe Schwarb, Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Jean-Charles Authier et Katja Lehr**, intitulée « Quelle politique de mise en location des biens appartenant à la Ville ? » (Déposée le 16 décembre 2010) :

« Le groupe PLR a appris par un article du 4 décembre 2010 paru dans le quotidien l'Express, ainsi que dans le journal RTN diffusé le 3 décembre à 18 heures, que le restaurant des piscines du Nid-du-Crô, « l'Amphitryon » fermerait définitivement ses portes le dimanche 5 décembre 2010.

On apprend dans ce même article qu'apparemment personne ne s'est intéressé à la reprise de l'exploitation de cet établissement et que celui-ci laisserait sa place dès le 1<sup>er</sup> mars 2011 à un centre de Fitness.

Dès lors, le groupe PLR attend des réponses aux questions suivantes :

- La volonté de la Ville de trouver un repreneur pour ces locaux a-t-elle été communiquée de manière officielle au grand public ?
- Si oui, par quel moyen ? Si non, pourquoi ?



- De manière générale, quelle est la politique du Conseil communal en matière de recherche de locataires pour les biens appartenant à la ville ?
- Cette politique est-elle identique lorsque les objets mis en location se destinent à une utilisation publique (p. ex : café, restaurant, centre de fitness) ? ».

Développement

### **11-603**

**Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Grégoire Oguey, Philippe Loup, Nathalie Wust, Sabrina Rinaldo Adam, Claude Béguin, Khadija Clisson Perret, Thomas Facchinetti, Martine Docourt Ducommun et Daniel Hofer**, intitulée « Les acteurs culturels à la rue ? » (Déposée le 4 février 2011) :

« Déjà lors du rapport 08-008, relatif à la transaction foncière en vue de construire une auberge de jeunesse, notre groupe avait souligné que la démolition des anciennes salles de cours à la rue Jehanne-de-Hochberg allait poser de sérieux problèmes à nombre d'acteurs culturels, utilisant depuis des années ces salles comme locaux de répétition.

Le Conseil communal nous avait assuré être conscient du problème et chercher des solutions rapides. Depuis, rien ne semble avoir évolué. Par contre, la déconstruction de l'ancien collège de la Maladière a encore fait empirer la situation, ses salles n'étant, de fait, plus disponibles.

Nous avons donc bien des troupes de théâtre, professionnelles et amateurs confondus, qui peinent à trouver des locaux de répétition à des prix abordables.

Si ceux qui le peuvent tendent à utiliser les théâtres auxquels ils ont accès comme lieux de répétition, pour les autres, c'est la croix et la bannière.

Pourtant, il nous semble que la Ville pourrait répondre en bonne partie à ces besoins, notamment en mettant à disposition les aulas ou salles de spectacles qui existent dans les bâtiments des écoles primaires. De même, elle pourrait, à l'image de La Chaux-de-Fonds, mettre sur pied des locaux gérés par les acteurs culturels eux-mêmes, à l'instar des locaux destinés aux musiciens dans le bâtiment de la Case-à-Chocs. Autant de pistes devenues hélas froides.

Notre groupe souhaite donc savoir ce que le Conseil communal entend entreprendre pour résoudre ce problème dans les plus brefs délais ».

Développement

### **11-302**

**Motion interpartis des groupes PLR, socialiste, UDC et PopVertsSol par Mme et MM. Blaise Péquignot, Thomas Facchinetti, Maria-Angela Guyot et Nicolas de Pury**, intitulée « Pour un jumelage avec la Ville de Guimarães » (Déposée le 7 février 2011) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de conclure un pacte de jumelage avec la Ville de Guimarães ».

#### Développement écrit

Ainsi que le relatait le journal Vivre la Ville n°13 du 2 juin 2010, une délégation emmenée par la présidente du Conseil communal et le président du Conseil général s'était rendue en mai 2010 à Guimarães à l'invitation des autorités de cette cité du nord du Portugal. En effet, suite au séjour à Neuchâtel de l'équipe nationale de football du Portugal durant l'Euro 2008, les autorités de Guimarães, encouragées par l'importante communauté portugaise neuchâteloise, avaient souhaité nouer des liens privilégiés avec notre cité.

Il convient de rappeler que la Ville de Guimarães, forte de 160'000 habitants, a vu son remarquable centre historique inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2001. En outre, la cité sera également capitale européenne de la culture en 2012.

L'année du Millénaire, par plusieurs des six regards qui articuleront ses manifestations, serait l'occasion de poursuivre les bonnes relations ainsi développées et de parachever celles-ci par un pacte de jumelage. Les échanges en termes d'aide réciproque et de mise en commun d'expériences au niveau culturel, scolaire, sportif ou encore économique qui découleront d'un jumelage ne pourraient être que bénéfiques et enrichissants pour nos deux cités. Ce serait aussi une forme de reconnaissance de la bonne intégration de la communauté portugaise à Neuchâtel.

#### Discussion

### **11-303**

**Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Martine Docourt Ducommun, Jonathan Gretillat, Grégoire Oguey, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson Perret, Philippe Loup, Matthieu Béguelin, Laura Zwygart de Falco, Nathalie Wust et Cristina Tasco**, intitulée « Plus d'emplois, plus de logements » (Déposée le 10 février 2011) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'augmenter, de manière équilibrée et respectueuse de l'environnement, les espaces disponibles sur le territoire de la ville pour la création de logements supplémentaires, notamment à loyer modéré, et en faveur du développement d'activités économiques utiles à l'emploi ».

#### Développement écrit

Plusieurs tendances très positives du développement de la Ville de Neuchâtel ont eu lieu ces dernières années. Le nombre d'emplois dans l'économie privée y a augmenté de pas loin de 1'000 unités cette dernière décennie, le nombre d'habitants

a progressé de près d'un millier de personnes supplémentaires et ce sont 590 nouveaux logements qui ont été construits durant cette même période. Le marché du logement reste cependant tendu avec un taux de vacance en Ville de Neuchâtel très bas, 0.53% au 1<sup>er</sup> juin 2010. Ce qui justifie une politique active de création de logements supplémentaires à Neuchâtel. Dans les perspectives de développement positif, il faut aussi souligner l'action de promotion économique de la Ville qui, depuis 2008, a créé les conditions d'accueil de plus de 550 nouveaux emplois sur son territoire.

L'annonce récente de l'entreprise PMP de supprimer peut-être jusqu'à 120 emplois illustre cependant la vulnérabilité de notre ville à des coups durs sur le front de l'économie et de l'emploi. Par conséquent, il est nécessaire d'optimiser au mieux le potentiel de développement de la ville et des zones sur son territoire qui pourraient être valorisées en faveur de la création de logements et d'emplois. Ces deux paramètres sont liés pour assurer une croissance maîtrisée du nombre d'habitants à Neuchâtel. Nous avons déjà constaté à plusieurs reprises qu'il ne reste plus beaucoup d'espaces disponibles pour l'extension d'activités économiques ou la création de lieux d'habitation, d'où notamment la volonté de densification du domaine construit.

Nous souhaitons cependant qu'une étude soit conduite pour inventorier systématiquement les espaces du domaine public communal ou non qui pourraient potentiellement encore être utilisés, comme certaines friches industrielles, des secteurs des Chemins de fer fédéraux ou des espaces attenants à des routes dont le tracé ou la surface ont été modifiés. L'étude devra également examiner les modifications de la réglementation communale éventuellement nécessaire au développement de la ville, notamment au niveau du plan d'aménagement communal, et les démarches à entreprendre auprès des tiers responsables ou propriétaires des zones concernées.

Discussion

## **Pour mémoire**

### **10-401**

**Proposition du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Christian van Gessel, Michel Favez, Béatrice Nys, Nicolas de Pury, Olivier Forel, Hélène Silberstein, Catherine Loetscher Schneider, Pascal Helle, Caroline Nigg et Yves Froidevaux, intitulée « pour un changement du système de rentes des Conseillers communaux retraités » (Déposée le 22 avril 2010) :**

**Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 28 voix contre 5 et 4 abstentions, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission financière.**

**10-502**

**Postulat** du groupe PLR par Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Amelie Blohm Gueissaz, Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Fabio Bongiovanni, Blaise Péquignot, Philippe Etienne, Christophe Schwarb et Katja Lehr, intitulé « Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs » (Déposé le 19 avril 2010) :

**Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

**10-304**

**Motion** du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Nathalie Wust, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson, Martine Docourt, Thomas Facchinetti, Philippe Loup, Hélène Perrin, Laura Zwygart de Falco, Daniel Hofer, Matthieu Béguelin, Cristina Tasco et Grégoire Oguey, intitulée « Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable » (Déposée le 3 mai 2010) :

**Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

Neuchâtel, le 15 mars 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol